

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14891**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) spécialité Gestion et Prévention des Risques en partenariat avec l'ITII 2 Savoies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) - Arts et métiers ParisTech Modalités d'élaboration de références : CTI	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) - Arts et métiers ParisTech, Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 110 Spécialités pluri-scientifiques, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La vocation première de l'Ecole Arts et Métiers ParisTech est la formation d'ingénieurs généralistes en Génie Mécanique et Génie industriel. Plusieurs filières de formation d'ingénieur par la voie de la formation par l'apprentissage sont proposées. L'objectif de la spécialité proposée en partenariat avec l'ITII 2 Savoies est de former par alternance des ingénieurs aptes à intégrer la dimension et les enjeux des risques industriels et professionnels dans une vision globale de prévention, dans un contexte de production industrielle ou de préparation à l'industrialisation.

Cette formation vise à mettre sur le marché des ingénieurs :

§ Aptes à traiter aussi bien les questions de sécurité et santé de l'homme au travail que celles concernant les risques industriels et environnementaux ;

§ Intégrés dans leur entreprise et opérationnels grâce à l'apprentissage ;

§ Capables d'évoluer dans l'entreprise sur différents métiers au fil de leur cursus.

L'ingénieur en Gestion et Prévention des Risques a pour responsabilité la prévention des risques industriels (protection des infrastructures, des biens et de l'environnement) et professionnels (protection des hommes) et son déploiement au sein de l'entreprise (produits et process).

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes :

- Pilotage des démarches d'évaluation des risques.
- Mise en œuvre des moyens et mesures nécessaires à la conformité réglementaire en matière d'hygiène, de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan structuré de prévention des risques
- Intégration de la maîtrise des risques dans le management global des entreprises
- Définition et utilisation de démarches et outils visant à l'amélioration environnementale des produits et procédés

L'ingénieur Arts et Métiers exerce dans tous les domaines de l'industrie : construction mécanique et électrique, sidérurgie, aéronautique et espace, informatique, transports, BTP, télécommunications, services (SSII, conseil et audit, recherche et développement...)

Le titre d'ingénieur confère en outre le grade de master conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999.

Compétences génériques propres à l'ensemble des titres d'ingénieurs :

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non spécialistes.

5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

Compétences spécifiques :

De par sa spécialité, l'ingénieur spécialité Gestion et Prévention des Risques doit être capable de :

- **Piloter des démarches d'évaluation des risques** en utilisant les méthodes et outils d'évaluation des risques professionnels pour analyser et répertorier les risques professionnels ainsi que les conditions d'exposition à ces risques, et pour mesurer l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (sol, air, eau, ...)
 - **Assurer le déploiement des démarches d'évaluation, et leur mise à jour** en identifiant les besoins humains, financiers et techniques nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de ces évaluations
 - **Assurer la veille réglementaire**, par l'exploitation des différentes sources d'information, de manière à connaître les exigences applicables à l'entreprise, dont les exigences des assureurs.
 - **Mettre en œuvre les moyens et les mesures nécessaires à la conformité réglementaire** en matière d'hygiène, de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement en veillant au déploiement de la réglementation de manière à assurer la conformité réglementaire de l'entreprise dans le domaine HSE.
 - **Elaborer et mettre en œuvre un plan structuré de prévention des risques industriels et professionnels**
 - o en contribuant à la sélection des systèmes de prévention des risques de l'entreprise en veillant à la maîtrise des procédés et de l'exploitation
 - o en définissant les plans d'actions (à court terme, moyen terme, long terme)
 - o en coordonnant la mise en œuvre des plans de prévention, pour améliorer les conditions de travail, la sécurité des biens et des personnes et de diminuer le risque environnemental
 - **Présenter l'efficacité des actions** à la direction de l'entreprise, grâce à la définition et à l'exploitation d'indicateurs appropriés
 - **Intégrer la maîtrise des risques dans le management global de l'organisation** en proposant des stratégies et des solutions pour l'amélioration des performances en matière d'environnement et de sécurité, et en mettant en place un système de management intégré
 - **Assister la direction générale ou les différentes directions opérationnelles dans le déploiement de la politique de prévention des risques industriels et professionnels** en coordonnant et animant les équipes intervenant dans le secteur de la prévention des risques, en élaborant et suivant les budgets, et en mesurant l'efficacité des actions engagées.
 - **Assurer en situation de crise une liaison renforcée avec l'externe** et en assurant l'interface avec l'interne, de manière à optimiser la capacité à réagir, et à minimiser les conséquences d'un sinistre sur l'entreprise.
 - **Déployer les démarches et outils** visant à l'amélioration environnementale des produits et des procédés en analysant le Cycle de vie de produits au sens de la norme ISO 14040, avec ses indicateurs et les méthodes de calcul associées (logiciels ACV) pour calculer leurs impacts environnementaux et en identifiant des axes d'amélioration des produits pour mettre en œuvre une démarche d'amélioration environnementale de produits.
 - **Identifier les filières de recyclage adaptées au produit**, analyser l'adéquation des procédés de traitement avec la structure du produit et ses matériaux constitutifs, afin de proposer des pistes d'amélioration de la conception du produit.
- Construire et déployer un processus d'écoconception** par la définition des outils et livrables spécifiques à chaque étape du développement pour assurer une pérennité de la démarche d'amélioration continue en élaborant une démarche intégrée Ecoconception/Management environnemental type ISO 14001.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les titulaires de la certification exercent leur activité
- dans des entreprises issues de secteurs tels que la construction mécanique et électrique, sidérurgie, aéronautique et espace, informatique, télécommunications, chimie, transports, BTP, ...
 - dans des organismes de prévention et de contrôle, des sociétés d'études (ingénierie, recherche & développement), de conseil ou d'audit
 - dans des collectivités locales et territoriales

- Ingénieur environnement
- Ingénieur sécurité
- Ingénieur sécurité environnement
- Ingénieur en gestion des risques industriels
- Responsable du service environnement
- Responsable du service hygiène sécurité environnement
- Responsable du service sécurité
- Expert des risques technologiques
- Eco-conseiller
- Responsable de site éco-industriel
- Consultant en gestion et prévention des risques

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Réglementation d'activités :

Non applicable

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'obtention de la certification repose sur :

- Une composante académique regroupant l'ensemble des savoirs disciplinaires ; évaluée à l'école,
- Une composante capacitaire ; évaluée lors des séquences en entreprise et dans le cadre des projets,
- Une composante managériale regroupant l'ensemble des savoir-être, la maîtrise d'une ou plusieurs langues ainsi que les valeurs

éthiques et humanistes véhiculées au sein de l'école ; évaluée dans le cadre des projets, des séquences en entreprises et de la vie à l'école.

Les trois composantes sont de même importance pour l'obtention du diplôme.

L'obtention de la certification est également conditionnée par la validation d'un niveau d'anglais supérieur ou égal à B2 (CECR).

Pour la VAE, l'obtention de la certification repose sur la cohérence entre l'expérience des candidats et les compétences décrites dans le référentiel.

Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	non
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est nommé par le directeur général d'Arts et Métiers ParisTech. Le jury est présidé par le directeur de centre ou en cas de force majeure par son représentant. Il comporte un minimum de 7 membres. Il est composé du président et à part égale d'enseignants du centre et de représentants du monde professionnel. Les représentants de la formation académique sont proposés par l'institut, dont obligatoirement le responsable de filière Les représentants du monde professionnel sont composés du directeur de l'ITII 2 Savoies ou en cas de force majeure par son représentant, et de représentants proposés par l'ITII 2 Savoies.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est nommé par le directeur général d'Arts et Métiers ParisTech. Le jury est présidé par le directeur de centre ou en cas de force majeure par son représentant. Il comporte un minimum de 7 membres. Il est composé du président et à part égale d'enseignants du centre et de représentants du monde professionnel. Les représentants de la formation académique sont proposés par l'institut, dont obligatoirement le responsable de filière Les représentants du monde professionnel sont composés du directeur de l'ITII 2 Savoies ou en cas de force majeure par son représentant, et de représentants proposés par l'ITII 2 Savoies.
En contrat de professionnalisation	X	non
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Au moins 5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et 2 professionnels du domaine en activité.

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le titre d'ingénieur confère le grade de master conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 24 février 2011 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
NOR : ESRS1029188A

Arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
NOR : ESRS1129423A

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Code de l'éducation et notamment l'article L 642-1, L642-2 ;

Décret n° 90-370 du 30 avril 1990, relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le Décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master et notamment son article 2, alinéa 2 ;

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

1200 ingénieurs diplômés par Arts et Métiers par an (dont 18 dans la spécialité)
4500 étudiants (dont 54 à l'Institut de Chambéry)

Les salaires à l'obtention de la certification sont dans une fourchette de 31500 à 37500€ brut annuel avec très souvent un véhicule de fonction

Autres sources d'information :

<http://www.ensam.eu>

http://www.ensam/fr/fr/centres_et_instituts/institut_chambery

<http://www.itii2savoies.com>

<http://www.ensam.eu>

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) - Arts et métiers ParisTech : Île-de-France - Paris (75) []

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,
151, boulevard de l'Hôpital,
75640 Paris Cedex 13

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENSAM, Institut de Chambéry
Savoie Technolac 73375
Le Bourget du Lac Cedex

Historique de la certification :

L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est une "Grande Ecole d'Ingénieurs".

Elle a formé plus de 85 000 ingénieurs depuis sa création en 1780 par le duc de La Rochefoucauld Liancourt.

C'est un établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel - Grand Etablissement (EPCSCP) placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La formation d'ingénieur en Gestion et Prévention des Risques a ouvert en septembre 2010 et a donc délivré ses premiers diplômes à l'automne 2013.